

**Présentation par Francis Muller pour les Pôles-relais zones humides  
Signature de la charte des Pôle-relais zones humides, Boves [80],  
centre ONEMA du Paraclet, 31 janvier 2014**

**Introduction : mot sur le rôle des pôles-relais**

**Les pôles-relais zones humides** ont maintenant une douzaine d'années, et la toute récente arrivée de celui sur les mangroves et zones humides d'outremer a complété le dispositif. Il concerne maintenant tous les types de zones humides ; qq-uns de ces types ont encore à trouver leur place (notre pôle-relais tourbière organise la semaine prochaine encore une réunion sur les zones humides de têtes de bassin qui lui ont été attribuées).

Ce sont des structures de liens s'il en est (entre gestionnaires, scientifiques, usagers, associations, administrations ! ). Je me souviens d'une remarque, peu après mon arrivée voici 10 ans au Pôle-relais tourbières sur la versatilité de ces dispositifs, peu stabilisés dans le paysage. Et pourtant le dispositif a perduré. Il faut croire qu'on a besoin de tels intermédiaires, malgré les vicissitudes : passage d'un plan à un autre avec quelques hiatus, réformes, réductions budgétaires auxquelles nous avons, nous aussi, été contraints...

On est plus roseaux que chênes, c'est normal, et on ne rompt pas ! M de la Fontaine, Picard (ou Champenois) et ingénieur des eaux et forêts, aurait pu en son temps mener un pôle-relais !!

**Les zones humides** elles-mêmes se sont affirmées dans le paysage : elles ont été p ex plus fortement intégrées dans les programmes des agences de l'eau... même le grand public semble ne plus autant les prendre comme des ennemis à assécher (peut-être la fameuse CESP : communication, éducation, participation, sensibilisation a-t-elle déjà fait quelque effet). Il n'en reste pas moins que les zones humides n'ont pas encore cessé de régresser en surface et en qualité, alors nous avons de l'ouvrage.

Les Pôles-relais zones humides se saisissent des sujets importants, et en ce mois de février, de l'important rôle de l'agriculture, qui peut tout aussi bien contribuer à sauvegarder les zones humides... que le contraire, selon les modalités appliquées et les moyens disponibles. Rappelons ici l'intérêt que nous avons manifesté pour un dispositif prenant en compte les surcoûts qui serait similaire à la prime montagne, pour aider les agriculteurs en zones humides à s'en sortir et à bien travailler en zones humides.

**Mot sur la complémentarité entre ce que font les pôles-relais et les autres structures :**

α Au plan national, avec l'association Ramsar France, avec la SNPN qui assure le secrétariat de la revue ZHI et son groupe de réflexion, avec bien d'autres acteurs. La place de nos relations avec l'ONEMA s'est établie (je pense que nous avons après ces quelques années de cohabitation trouvé un bon champ de partenariat),

En régions (et notamment pour les pôles-relais territorialisés) avec les associations, les collectivités, les acteurs diversement implantés.

La charte que nous signons aujourd'hui devrait nous aider à nous insérer encore davantage dans le paysage, puisqu'elle incite « les autres parties prenantes à établir des partenariats privilégiés avec nous », . Y est aussi demandé un soutien privilégié des DREAL et Agences de l'eau (et ONEMA), même si celui-ci reste à concrétiser par d'autres documents.

**A l'avenir,**

On le voit, les pôles-relais zones humides ont encore beaucoup encore à entreprendre : échanger, rendre accessible, faire en sorte que les bonnes idées d'ici de l'un soient utilisées par l'autre là-bas.

La création de l'agence française de la biodiversité pourra être un pas bénéfique dans la mesure où elle facilitera le travail et les rencontres, les regroupements, attention à ce qu'elle n'ampute des organes efficaces ou ne sépare ceux qui ont trouvé la bonne manière de travailler ensemble.

Les cinq pôles-relais ici représentés affirment leur volonté d'être des outils efficaces et imaginatifs au service de ces zones humides.